

Ouverture internationale

régionale



Contexte / Identifications des besoins

♦La loi d'orientation pour la refondation de l'école de la République du 08 juillet 2013 prévoit, dans son rapport annexé, de promouvoir une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous.

♦Dans ce cadre sont encouragés : les initiatives visant à développer un esprit régional et international et la mobilité des élèves et des enseignants.

♦La mobilité donne plus de sens à l'apprentissage des langues vivantes. Elle permet à l'ensemble de la communauté de se retrouver autour de projets spécifiques durables et pluridisciplinaires.

Objectifs

Mettre en œuvre des projets d'Ouverture Régionale et Internationale dans son établissement.

Modalités

- ♦Partage d'expériences.
- ♦Ateliers d'échanges.
- ♦Apports théoriques (intervenants d'experts).
- ♦Donner un cadre.
- ♦Créer des outils pédagogiques et mise en commun des outils pédagogiques.
- ♦Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des projets d'ouverture régionale et internationale.

Public

2nd degré.

Nombre de participants

15.

Intervenant

- ♦Animateur-formateur.
- ♦Intervenant extérieur.

Date et durée

Les 09 et 10 juillet.

Lieu

DEF de la DDEC.

Observations

Référent + contacts

Mme Ariella BLANCHER
DEF de la DDEC

☎ 23 24 00 / 51 48 84

✉ ariella.blancher@ddec.nc